

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 30 octobre 2023

HALLOWEEN:

PLUSIEURS MESURES PRÉVENTIVES POUR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Au regard des troubles à l'ordre public constatés les précédentes années les nuits du 31 octobre, la Préfète a pris un ensemble de mesures nécessaires au respect de la tranquillité publique dans le Rhône et la Métropole de Lyon.

Du 31 octobre, 12h00, au 1er novembre 2023, 06h00, seront interdits dans l'ensemble du département :

- la consommation en réunion de boissons alcoolisées sur la voie publique, en dehors des lieux réservés à cet effet ;
- la vente d'alcool à emporter, à partir de 20h00;
- la vente et l'usage d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques par les particuliers sur l'espace public;
- la vente ou la détention de carburant en récipient portable.

La Préfète appelle au sens des responsabilités individuelles pour que les festivités se passent dans de bonnes conditions. Enfin, à l'approche des habitations, il est également demandé aux automobilistes une vigilance particulière à la tombée de la nuit compte tenu des déambulations de groupes avec enfants.

Cabinet de la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes

Benoît GAILLET Mél: pref-communication@rhone.gouv.fr

www.rhone.gouv.fr Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82





